

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/6692  
18 septembre 1965  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE EN DATE DU 17 SEPTEMBRE 1965 ADRESSEE AU PRESIDENT DU  
CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'INDE

Un échange de notes a eu lieu ces derniers jours au sujet de la situation à la frontière entre l'Inde et la République populaire de Chine. Le Premier Ministre indien a également fait aujourd'hui une déclaration au Parlement sur cette question. J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir distribuer, comme documents du Conseil de sécurité, les copies ci-jointes des notes échangées entre le Gouvernement de l'Inde et le Gouvernement de la République populaire de Chine, ainsi que la copie de la déclaration faite aujourd'hui par le Premier Ministre au Parlement.

Veillez agréer, etc.

L'Ambassadeur extraordinaire et  
plénipotentiaire,

(Signé) G. PARTHASARATHI

Texte de la note indienne du 12 septembre 1965

Voici le texte de la note remise le 12 septembre 1965 au Chargé d'affaires chinois à New Delhi :

Le Ministre des affaires extérieures présente ses compliments à l'ambassade de la République populaire de Chine en Inde et a l'honneur, en réponse à la note du 8 septembre 1965 du Gouvernement chinois, de déclarer ce qui suit :

Il y a seulement deux semaines, le 27 août, que le Gouvernement chinois a protesté auprès de l'Inde à propos de prétendues violations par des troupes indiennes de la frontière entre le Tibet et le Sikkim. Ces allégations ont été rejetées par le Gouvernement indien dans sa note du 2 septembre. Il est curieux que le Gouvernement chinois se soit empressé d'envoyer une autre note sur le même sujet quelques jours plus tard, ajoutant d'autres allégations sans fondement à ses premières accusations et lançant des avertissements et des menaces injustifiées à l'encontre du Gouvernement indien. Cela n'a fait que confirmer ce qu'avait déclaré le Gouvernement indien dans sa note du 2 septembre, à savoir que "la protestation chinoise vise à diffamer l'Inde, à semer la confusion dans la communauté internationale et à servir de prétexte à toute mesure illégale que le Gouvernement chinois pourrait envisager contre l'Inde".

Le Gouvernement indien a déjà fait savoir plusieurs fois au Gouvernement chinois que les troupes indiennes n'avaient jamais franchi la frontière entre le Sikkim et le Tibet, qui a été officiellement délimitée et qui est clairement reconnaissable par des caractéristiques naturelles accusées. Les troupes indiennes n'ont pas davantage construit d'ouvrages, tant du côté tibétain de la frontière que sur la frontière elle-même, l'Inde n'en ayant nul besoin. En conséquence, la demande du Gouvernement chinois concernant le démantèlement d'ouvrages et le retrait de troupes est dénuée de sens. Mais puisque le Gouvernement chinois a fait ces allégations et manifesté ces exigences à maintes reprises, le Gouvernement indien est disposé à autoriser un observateur indépendant et neutre à se rendre sur la frontière dans ce secteur pour qu'il voie par lui-même ce qu'il en est. On ne saurait mieux faire. Etendant le domaine des allégations fausses au secteur occidental, la note chinoise prétend que des troupes indiennes ont pénétré cinq fois dans le col de Kongka et à Hot Springs. Elle affirme que ces endroits se trouvent

/...

respectivement au Tibet et au Sin-Kiang. Il y a lieu de souligner que le col de Kongka et Hot Springs ne se trouvent pas au Tibet ni au Sin-Kiang mais sur le territoire indien illégalement occupé par la Chine. Bien que l'Inde ne reconnaisse pas cette occupation illégale ni la prétendue "ligne de contrôle effectif" du secteur occidental (expression qui, chose curieuse, n'a pas été utilisée cette fois dans la note à laquelle nous répondons), le Gouvernement indien, faisant preuve de modération dans l'intérêt de la paix, a donné des instructions strictes à tout son personnel pour qu'il ne franchisse pas cette ligne. Ces instructions ont toujours été scrupuleusement observées par les troupes et le personnel indiens. Les cinq franchissements de la "ligne de contrôle effectif" qui auraient eu lieu en août sont donc imaginaires. En conséquence, le Gouvernement indien rejette la protestation du Gouvernement chinois.

Dans la note qui fait l'objet de la présente réponse, le Gouvernement chinois a parlé des événements du Cachemire et a accusé l'Inde d'"intervention armée répressive contre le peuple du Cachemire" et "d'agression armée contre le Pakistan". C'est altérer entièrement les faits. Le monde sait bien que c'est le Pakistan qui a commis une agression contre l'Inde en envoyant des agents armés au Cachemire à travers la ligne de cessez-le-feu et en lançant ensuite une attaque massive à travers la frontière internationale, dans la région de Chhamb de l'Etat indien de Jammu et Cachemire. L'attaque pakistanaise était appuyée par de l'artillerie lourde, des avions lourds et d'autres armes acquises par le Pakistan au titre des pactes militaires dont il fait partie. Le Pakistan a encore étendu le conflit en effectuant des raids aériens contre des villes indiennes et des civils indiens. Ce sont là des faits bien connus. L'Observateur militaire principal du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies en Inde et au Pakistan a déclaré sans équivoque, dans son rapport au Secrétaire général de l'ONU, que c'est le Pakistan qui avait violé la ligne de cessez-le-feu au Cachemire en envoyant des milliers d'agents armés dans ce territoire. Dans ces conditions, il est tout à fait surprenant que la Chine accuse l'Inde d'avoir "organisé une répression contre le peuple du Cachemire" et d'avoir "déclenché une agression" contre le Pakistan, alors qu'en réalité l'Inde défend le peuple du Cachemire et l'intégrité de l'Inde contre une agression pakistanaise non provoquée.

En s'efforçant de lier les événements du Cachemire avec de prétendus franchissements, par des troupes indiennes, de la "ligne de contrôle effectif" du

secteur occidental, le Gouvernement chinois fait preuve de malveillance. La question du Cachemire et des difficultés de l'Inde avec le Pakistan est une question à part, qui n'a rien à voir avec le problème de la frontière sino-indienne. En cherchant à les lier, le Gouvernement chinois agit en contradiction avec ce qu'il a déclaré dans sa note à l'Inde du 31 mai 1962, à savoir qu'il a pour principe de "ne jamais se mêler du différend relatif au Cachemire", et avec la déclaration commune publiée à Pékin le 11 avril 1957 par le Premier Ministre de la Chine et la Pologne, suivant laquelle le problème du Cachemire "ne devrait pas être utilisé par des forces extérieures pour créer de nouvelles tensions". L'intervention de forces extérieures dans le conflit actuel, qui est malheureusement imposé à l'Inde par le Pakistan, ne peut qu'empêcher une solution pacifique au moment où l'Inde, les Nations Unies et les pays pacifiques s'efforcent de rétablir au plus tôt la paix entre les deux pays.

Quant à la question de la frontière sino-indienne, à laquelle se réfère la note chinoise, tout observateur impartial reconnaîtra que l'Inde a tout fait pour trouver une solution pacifique. Dans sa recherche constante d'un règlement, elle a présenté un certain nombre de propositions constructives et accepté des propositions de médiation de la part de tiers désintéressés qui sont en bons termes avec l'Inde comme avec la Chine. Malgré l'hostilité montante de la Chine, elle conserve l'espoir que les deux pays pourront parvenir à un règlement pacifique de la question de la frontière.

Le Ministre des affaires extérieures saisit cette occasion pour exprimer à nouveau à l'ambassade de la République populaire de Chine en Inde les assurances de sa très haute considération.

Texte de la note adressée à l'ambassade de l'Inde en Chine  
le 16 septembre 1965 par le Ministère des affaires étrangères  
du Gouvernement de Pékin

Le Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine présente ses compliments à l'ambassade de l'Inde en Chine et a l'honneur de déclarer ce qui suit, pour réfuter les notes du Ministère indien des affaires étrangères en date des 2 et 12 septembre 1965 :

1) Dans ses notes, le Gouvernement indien continue à user de ses subterfuges habituels pour essayer de démentir les intrusions auxquelles se livrent les troupes indiennes le long des frontières qui séparent la Chine de l'Inde et la Chine du Sikkim. Cette tentative n'a aucune chance de succès. Depuis que la Chine a pris l'initiative, en 1962, de cesser le feu et de retirer ses troupes de la zone frontière, les troupes indiennes n'ont jamais cessé leurs provocations et ont pénétré plus de 300 fois en Chine, par terre ou par air. Le Gouvernement chinois a protesté à plusieurs reprises auprès du Gouvernement indien et lui a envoyé des avertissements en même temps qu'il alertait certains pays amis. Les faits sont là et ce n'est pas en chicanant que le Gouvernement indien pourra les nier. En outre, le Gouvernement chinois a proposé quatre fois (dont la dernière fois au mois de juin 1965) qu'une enquête soit entreprise en commun par les autorités chinoises et indiennes sur la construction illégale par l'Inde, du côté chinois de la frontière entre la Chine et le Sikkim, d'ouvrages militaires en vue d'une agression, mais il s'est heurté chaque fois au refus du Gouvernement indien. Ce dernier prétend maintenant que la question pourrait être réglée si un observateur indépendant et neutre se rendait sur la frontière pour voir par lui-même ce qu'il en est. Il affirme en outre sans vergogne que les troupes indiennes n'ont jamais franchi la frontière entre la Chine et le Sikkim, laquelle a été officiellement délimitée, et que l'Inde n'a construit aucun ouvrage militaire ni du côté chinois de la frontière ni sur la frontière elle-même. C'est un mensonge flagrant, et l'on ne saurait s'y méprendre.

2) Il y a lieu de souligner que dans chacune de ses notes, le Gouvernement indien a déclaré hautement que certaines parties du Sin-Kiang et du Tibet situées du côté chinois du secteur ouest de la frontière sino-indienne étaient des territoires indiens illégalement occupés par la Chine; or, ces territoires n'ont en fait jamais appartenu à l'Inde et n'ont même jamais été indiqués comme faisant

partie du territoire indien avant que l'Inde ne falsifie les cartes. Il convient d'observer, par contre, que 90 000 kilomètres carrés de territoires chinois situés au sud de l'illégale ligne McMahon, dans le secteur est de la frontière sino-indienne, sont depuis longtemps illégalement occupés par l'Inde. Les huit zones situées dans le secteur central et les "parigas" du secteur ouest de la frontière sino-indienne sont également occupés illégalement par l'Inde, et le Gouvernement chinois n'a jamais reconnu cette occupation. Le Gouvernement chinois se réserve indéfiniment le droit de régler ces questions.

3) Avec l'appui des impérialistes américains et de leurs alliés, le Gouvernement indien a toujours poursuivi une politique de chauvinisme et d'expansion à l'égard de ses voisins. La logique qui préside à ces actes d'agression est que tous les territoires que l'Inde a saisis lui appartiennent et que tout territoire dont elle veut s'emparer lui appartient également. C'est cette logique qui a motivé l'attaque armée de grande envergure que le Gouvernement indien a lancée contre la Chine en 1962 et c'est la même logique qui motive l'attaque armée massive qu'elle vient de lancer contre le Pakistan. Le Gouvernement chinois a toujours estimé que la question du Cachemire devrait être réglée sur la base du respect dû au droit du peuple cachemirien à disposer de lui-même, comme le lui avaient promis l'Inde et le Pakistan. C'est ainsi qu'il faut comprendre la non-ingérence de la Chine dans le différend qui oppose l'Inde et le Pakistan, mais cette non-ingérence ne signifie nullement que la Chine ne distingue pas le droit de l'erreur. Elle ne veut absolument pas dire que la Chine admet que le peuple cachemirien soit privé de son droit à disposer de lui-même ou que l'Inde attaque le Pakistan en prenant pour prétexte la question du Cachemire. Telle a toujours été la position de la Chine, et elle demeure inchangée. Cependant, certains pays ont exprimé l'opinion que le Cachemire appartenait à l'Inde. Comment peut-on alors prétendre qu'ils ne prennent pas parti dans le différend? A l'heure actuelle, l'Inde a non seulement refusé de reconnaître le droit du peuple cachemirien à disposer de lui-même, mais a lancé ouvertement une attaque armée en règle contre le Pakistan. Le Gouvernement chinois ne peut manquer d'en être gravement préoccupé. La raison et la justice doivent régner dans le monde. Tant que le Gouvernement indien opprimer le peuple cachemirien, la Chine ne cessera de l'aider dans sa lutte pour l'autodétermination; tant que le Gouvernement indien ne mettra pas fin à son agression contre le

Pakistan, la Chine ne cessera de soutenir le Pakistan dans sa lutte légitime contre cette agression. Notre position ne changera jamais, quel que soit le nombre de partisans que vous puissiez avoir, tels que les Etats-Unis, les revisionnistes modernes et l'Organisation des Nations Unies, où les Etats-Unis font la loi.

4) Comme chacun sait, le Gouvernement indien utilise depuis longtemps le territoire du Sikkim - depuis septembre 1962, sans parler du passé - pour se livrer à des actes d'agression contre la Chine. Des troupes indiennes ont franchi la frontière entre la Chine et le Sikkim, qui est délimitée depuis longtemps, et ont construit, en vue d'une agression, un grand nombre d'ouvrages militaires soit du côté chinois de la frontière entre la Chine et le Sikkim, soit sur la frontière elle-même. Il existe actuellement 56 de ces ouvrages militaires, grands et petits, que l'Inde a construits au cours des dernières années dans tous les cols importants le long de la frontière entre la Chine et le Sikkim, empiétant sans vergogne sur le territoire chinois et violant sa souveraineté. Au cours de ces années, le Gouvernement chinois a protesté treize fois auprès du Gouvernement indien, mais celui-ci n'a cessé de faire la sourde oreille et n'a pas le moindre respect pour la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Chine. Loin de mettre fin à ses actes d'agression, le Gouvernement indien les a intensifiés en ordonnant à ses troupes de pénétrer en territoire chinois pour se livrer à des reconnaissances et à des provocations. Les troupes indiennes se sont même introduites assez loin sur le territoire chinois, ont monté des expéditions de harcèlement, ont enlevé des Chinois habitant la zone frontière et saisi leur bétail. Existe-t-il aux yeux du Gouvernement indien des frontières internationales, des principes régissant les relations internationales? Son attitude est absurde, et il pousse trop loin les brimades.

Le Gouvernement chinois demande maintenant que le Gouvernement indien démantèle dans les trois jours qui suivront la réception de la présente note tous les ouvrages militaires qu'il a construits, en vue d'une agression, du côté chinois de la frontière entre la Chine et le Sikkim, et qu'il mette fin immédiatement à toutes ses intrusions le long de la frontière sino-indienne et de la frontière

entre la Chine et le Sikkim, rapatrie les Chinois de la zone frontière qui ont été enlevés, rend le bétail qui a été saisi et s'engage à s'abstenir de toute nouvelle expédition de harcèlement de l'autre côté de la frontière; faute de quoi le Gouvernement indien devra assumer la responsabilité pleine et entière de toutes les graves conséquences qui en découleront.

Le Ministère des affaires étrangères saisit cette occasion pour renouveler à l'ambassade de l'Inde les assurances de sa très haute considération.



Texte de la note remise à l'ambassade de la République populaire de Chine  
en Inde, le 17 septembre 1965, par le Ministre des affaires extérieures  
de l'Inde

Le Ministère des affaires extérieures présente ses compliments à l'ambassade de la République populaire de Chine en Inde et, se référant à la note du Gouvernement chinois No 65 FU YI YA TZU, en date du 16 septembre 1965, a l'honneur de lui faire savoir ce qui suit :

Depuis que le problème de la frontière sino-indienne a été soulevé par le Gouvernement chinois, le Gouvernement indien s'est constamment efforcé de trouver une solution pacifique et honorable. Même après l'incursion des troupes chinoises, qui ont franchi la frontière en octobre-novembre 1962 sans aucune provocation, le Gouvernement indien est resté fidèle à cette politique en cherchant à aboutir à un règlement pacifique et honorable pour les deux parties. C'est dans cet esprit que l'Inde a souscrit aux propositions de Colombo, que la Chine n'a pas encore acceptées.

Ainsi qu'il l'a souligné dans diverses notes adressées au Gouvernement chinois, le Gouvernement indien a donné des instructions strictes à ses forces armées et à son personnel, leur intimant de ne pas traverser la frontière internationale dans les secteurs oriental et central, non plus que la "ligne de contrôle effectif" dans le secteur occidental. Après enquête approfondie, il est convaincu que le personnel indien, de même que l'aviation indienne, ont strictement respecté ses ordres et n'ont jamais franchi la frontière internationale ni la "ligne de contrôle effectif" du secteur occidental, où que ce soit. Le Gouvernement indien est donc absolument persuadé que les allégations qui figurent dans la note du Gouvernement chinois à laquelle il se réfère sont entièrement dénuées de fondement. Il est dans l'obligation de rejeter ces allégations et de réaffirmer solennellement qu'il n'accepte pas les revendications que la note chinoise fait valoir à l'égard de vastes zones du territoire indien situées dans les secteurs oriental, central et occidental de la frontière. Quant à l'attitude de la Chine sur la question du Cachemire et du conflit malheureux qui oppose actuellement l'Inde au Pakistan, il ne peut s'agir que d'une ingérence de la Chine visant à prolonger le conflit et à lui donner de l'extension.

La note chinoise reprend une fois de plus les allégations selon lesquelles la frontière entre le Sikkim et le Tibet aurait été violée par le personnel indien.

Le Gouvernement indien a déjà répondu à ces accusations et les a réfutées. Le personnel indien n'a jamais traversé la frontière du Sikkim et ne s'est pas livré à des harcèlements ou à des raids en territoire chinois. Il n'a pas davantage saisi de bétail appartenant à des bergers tibétains, ni kidnappé de ressortissants chinois en territoire tibétain. Dans sa note du 13 juillet 1965, le Gouvernement indien a précisé que les deux Tibétains dont le Gouvernement chinois prétendait qu'ils avaient été kidnappés par des troupes indiennes avaient en réalité fui le Tibet et cherché asile au Sikkim. Le Gouvernement chinois n'est pas sans savoir qu'un certain nombre de Tibétains sont passés à différentes reprises en Inde de leur propre chef et sans la permission des autorités indiennes. Lorsque cela se produit, ces personnes sont arrêtées et interrogées et celles qui désirent rentrer au Tibet sont toujours autorisées à le faire. Les deux Tibétains en question peuvent eux aussi rentrer au Tibet s'ils le désirent.

Dans sa note, le Gouvernement chinois prétend à nouveau que l'Inde aurait construit des ouvrages militaires du côté tibétain de la frontière. Le Gouvernement indien a déjà réfuté plusieurs fois cette allégation. En septembre 1962, des ouvrages de défense avaient été érigés sur la frontière sino-indienne, du côté du Sikkim. Ces ouvrages n'ont plus servi depuis la cessation des hostilités, en novembre 1962. Le Gouvernement chinois ayant prétendu que certains de ces ouvrages étaient situés en territoire chinois, le Gouvernement indien était allé jusqu'à suggérer, dans sa note du 12 septembre, qu'un observateur indépendant soit autorisé à se rendre sur la frontière afin de voir par lui-même ce qu'il en était. Le Gouvernement chinois n'a malheureusement pas accepté cette proposition raisonnable du Gouvernement indien et a demandé à nouveau qu'une enquête soit menée conjointement par les deux parties. Bien que le Gouvernement indien soit certain que ses troupes n'ont pas construit d'ouvrages militaires en territoire tibétain, il ne voit aucune objection à ce qu'une enquête soit effectuée en commun à la frontière entre le Sikkim et le Tibet, là où les troupes indiennes auraient soi-disant construit des positions militaires. Le Gouvernement indien, pour sa part, est prêt à prendre les dispositions nécessaires pour qu'une enquête de cette nature ait lieu aussitôt que possible, à un échelon approprié et à une date qui conviendrait aux deux parties. S'il se révélait que des ouvrages militaires ont été construits par les troupes indiennes en territoire tibétain, le Gouvernement indien ne verrait aucune objection à ce qu'ils soient démantelés.

En conclusion, le Gouvernement indien tient à souligner que les accusations formulées par le Gouvernement chinois dans sa note ne sont pas très graves et que les difficultés dont il s'agit pourraient être facilement réglées par des voies pacifiques, comme celles qui sont proposées dans la présente note. Ces allégations ne justifient en aucun cas le langage menaçant dont use le Gouvernement chinois, non plus que l'ultimatum qu'il a posé. Il est évident que la Chine a forgé ces accusations de toutes pièces à seule fin d'avoir un prétexte pour se livrer à une nouvelle agression contre l'Inde. L'Inde est un pays pacifique qui hait les conflits. Si toutefois elle était entraînée dans un conflit par suite d'une agression de la Chine, la responsabilité des graves conséquences qui pourraient en résulter incomberait entièrement au Gouvernement chinois.

Le Ministère des affaires extérieures saisit cette occasion pour renouveler à l'ambassade de la République populaire de Chine l'assurance de sa plus haute considération.

REJET DE LA NOTE CHINOISE

DECLARATION DE M. SHASTRI, PREMIER MINISTRE, DEVANT LE PARLEMENT

New Delhi,  
17 septembre 1965

On trouvera ci-après le texte de la déclaration que M. Lal Bahadur Shastri, Premier Ministre, a faite le 17 septembre 1965 devant les deux chambres du Parlement :

J'informe le Parlement que nous avons reçu ce matin une note du Gouvernement chinois demandant que nous démantelions dans les trois jours les installations défensives indiennes qui seraient situées, prétend-il, du côté chinois de la frontière séparant le Tibet du Sikkim. Je vais vous donner lecture des passages pertinents de cette note; je me propose d'ailleurs de vous la communiquer, ainsi que notre réponse.

"Dans ses notes, le Gouvernement indien continue à user de ses subterfuges habituels pour essayer de démentir les intrusions auxquelles se livrent les troupes indiennes le long des frontières qui séparent la Chine de l'Inde et la Chine du Sikkim. Cette tentative n'a aucune chance de succès. Depuis que la Chine a pris l'initiative, en 1962, de cesser le feu et de retirer ses troupes de la frontière, les troupes indiennes n'ont jamais cessé leurs provocations et ont pénétré plus de 300 fois en Chine, par terre ou par air. Le Gouvernement chinois a protesté à plusieurs reprises auprès du Gouvernement indien et lui a envoyé des avertissements en même temps qu'il alertait certains pays amis. Les faits sont là et ce n'est pas en chicanant que le Gouvernement indien pourra les nier. En outre, le Gouvernement chinois a proposé quatre fois qu'une enquête soit entreprise en commun par les autorités chinoises et indiennes sur la construction illégale par l'Inde, du côté chinois de la frontière entre la Chine et le Sikkim, d'ouvrages militaires en vue d'une agression, mais il s'est heurté chaque fois au refus du Gouvernement indien. Ce dernier prétend maintenant que la question pourrait être réglée si un observateur indépendant et neutre se rendait sur la frontière pour voir par lui-même ce qu'il en est. Il affirme en outre sans vergogne que les

troupes indiennes n'ont jamais franchi la frontière entre la Chine et le Sikkim, laquelle a été officiellement délimitée, et que l'Inde n'a construit aucun ouvrage militaire ni du côté chinois de la frontière ni sur la frontière elle-même. C'est un mensonge flagrant, et l'on ne saurait s'y méprendre.

"Comme chacun sait, le Gouvernement indien utilise depuis longtemps le territoire du Sikkim - depuis septembre 1962, sans parler du passé - pour se livrer à des actes d'agression contre la Chine. Des troupes indiennes ont franchi la frontière entre la Chine et le Sikkim, qui est délimitée depuis longtemps, et ont construit, en vue d'une agression, un grand nombre d'ouvrages militaires soit du côté chinois de la frontière entre la Chine et le Sikkim, soit sur la frontière elle-même. Il existe actuellement 56 de ces ouvrages militaires, grands et petits, que l'Inde a construits au cours des dernières années dans tous les cols importants le long de la frontière entre la Chine et le Sikkim, empiétant sans vergogne sur le territoire chinois et violant sa souveraineté. Au cours de ces années le Gouvernement chinois a protesté treize fois auprès du Gouvernement indien, mais celui-ci n'a cessé de faire la sourde oreille et n'a pas le moindre respect pour la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Chine. Loin de mettre fin à ses actes d'agression, le Gouvernement indien les a intensifiés en ordonnant à ses troupes de pénétrer en territoire chinois pour se livrer à des reconnaissances et à des provocations."

Nous répondons sur tous ces points, et comme je l'ai dit, je vous communiquerai cette réponse. En voici les passages essentiels :

"Depuis que le problème de la frontière sino-indienne a été soulevé par le Gouvernement chinois, le Gouvernement indien s'est constamment efforcé de trouver une solution pacifique et honorable. Même après l'incursion des troupes chinoises, qui ont franchi la frontière en octobre-novembre 1962 sans aucune provocation, le Gouvernement indien est resté fidèle à cette politique en cherchant à aboutir à un règlement pacifique et honorable pour les deux parties.

"Ainsi qu'il l'a souligné dans diverses notes adressées au Gouvernement chinois, le Gouvernement indien a donné des instructions strictes à ses forces armées et à son personnel, leur intimant de ne pas traverser la frontière internationale dans les secteurs oriental et central, non plus que la 'ligne de contrôle effectif' dans le secteur occidental. Après enquête approfondie, il est convaincu

que le personnel indien, de même que l'aviation indienne, ont strictement respecté ses ordres et n'ont jamais franchi la frontière internationale, ni la 'ligne de contrôle effectif' du secteur occidental où que ce soit. Le Gouvernement indien est donc absolument persuadé que les allégations qui figurent dans la note du Gouvernement chinois à laquelle il se réfère sont entièrement dénuées de fondement. Il est dans l'obligation de rejeter ces allégations et de réaffirmer solennellement qu'il n'accepte pas les revendications que la note chinoise fait valoir à l'égard de vastes zones du territoire indien situées dans les secteurs oriental, central et occidental de la frontière. Quant à l'attitude de la Chine sur la question du Cachemire et du conflit malheureux qui oppose actuellement l'Inde au Pakistan, il ne peut s'agir que d'une ingérence de la Chine visant à prolonger le conflit et à lui donner de l'extension."

Voici les faits : en septembre 1962, quelques ouvrages défensifs ont été construits sur la frontière sino-indienne, du côté du Sikkim. Ces ouvrages n'ont plus servi depuis la cessation des hostilités, en novembre 1962. Le Gouvernement chinois ayant prétendu que certains de ces ouvrages étaient situés en territoire chinois, l'Inde, dans sa note du 12 septembre 1965, était allée jusqu'à suggérer qu'un observateur indépendant soit autorisé à se rendre sur la frontière afin de voir par lui-même ce qu'il en était. Le Gouvernement chinois n'a malheureusement pas accepté cette proposition raisonnable et a demandé à nouveau qu'une enquête soit menée conjointement par les deux parties. Dans la réponse que nous lui adressons aujourd'hui, nous l'informons que ses affirmations sont entièrement inexactes. Néanmoins, soucieux de ne fournir aux Chinois aucun prétexte à des actes agressifs, nous leur faisons savoir que nous ne voyons aucune objection à ce qu'une enquête soit effectuée en commun à la frontière entre le Sikkim et le Tibet, là où les troupes indiennes auraient soi-disant construit des positions militaires en territoire tibétain. Le Gouvernement indien, pour sa part, est prêt à prendre les dispositions nécessaires pour qu'une enquête de cette nature ait lieu aussitôt que possible, à un échelon approprié et à une date qui conviendrait aux deux parties.

Nous avons envoyé une réponse à la note chinoise dans cet esprit, et nous espérons que le Gouvernement chinois acceptera les mesures proposées. Des copies de la note chinoise et de notre réponse vous sont communiquées.

Je sais que le Parlement éprouve des inquiétudes au sujet des intentions du Gouvernement chinois. Nous espérons que la Chine ne profitera pas de la situation actuelle pour attaquer l'Inde. Le Parlement peut être assuré que nous restons vigilants et qu'au cas où nous serions attaqués, nous lutterions pour notre liberté avec une volonté inflexible. La puissance de la Chine ne nous empêchera pas de défendre notre intégrité territoriale. Je tiendrai le Parlement au courant de l'évolution de la situation.

-----

